

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que quatre points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 24/6/2010 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Le premier point est commun aux groupes MR et LB2000, les deux suivants émanent de Monsieur Philippe Soutmans, Conseiller Communal ECOLO tandis que le dernier est issu des groupes ECOLO et PS.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. Patrimoine communal: Bibliothèque de Meux: Acquisition de mobilier: Décision
 - a) Cahier des charges
 - b) Devis estimatif
 - c) Mode de marché
- 2 « Autoroute des betteraves »: Dans le cadre de l'enquête publique en cours à Eghezée (du 25 juin au 26 août) concernant le renouvellement du permis d'exploitation de la râperie de Longchamps, il est proposé au Conseil de transmettre au Collège d'Eghezée la motion votée à l'unanimité au Conseil Communal le 25 février 2010.
- 3 Réfection de la E42: Les travaux de réfection de l'autoroute E42 se terminant fin juin entre Daussoulx et Fernelmont, le Collège peut-il rappeler au MET, avec copie au Ministre concerné, la nécessité de réparer le revêtement du tronçon entre Spy et Daussoulx, particulièrement dégradé et source de nuisances sonores pour les habitants de Rhisnes et d'Emines ? Par la même occasion, une demande de calendrier de finition du merlon pourrait être jointe à ce courrier.
- 4 Bonne gouvernance: Suite au courrier du Ministre Furlan adressé au Collège le 7 juin, les groupes Ecolo et PS proposent :
 - D'insérer à l'article 21 du ROI la possibilité pour les Conseillers Communaux de consulter les dossiers et de rencontrer le personnel en dehors des heures fixées par le Collège et ce, en fonction de la « disponibilité librement consentie » du Secrétaire Communal.
 - De modifier l'article 47 du ROI afin de laisser aux Conseillers Communaux un temps raisonnable à la retranscription de leurs propos ;

- D'intégrer à l'article 47 du ROI la nécessité d'un compte-rendu des réponses adressées par le Collège aux questions posées par les conseillers notamment pour les points supplémentaires ajoutés à l'ordre du jour et la justification des votes d'abstention et/ou négatifs ;
- D'organiser rapidement une réunion commune CPAS et Conseil Communal notamment sur la problématique du logement, conformément aux articles 50 à 57 du ROI ;
- De créer une **commission d'attribution des logements publics** au sein du Conseil Communal.

La Bruyère, le 22 juin 2010

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE